SI LE POSTE SE PROSTERNE, ALORS PROSTERNE-TOI !

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Règles liées au Coran

Si le poste se prosterne, alors prosterne-toi !
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 21

Question :
Noble cheikh, qu'Allah vous accorde la réussite. Si l'homme écoute [le Coran] à partir d'un poste et que le lecteur récite un verset de prosternation, doit-il se prosterner ?

Réponse :

Si le poste se prosterne, alors qu'il se prosterne ! (rires de l'assemblée)

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com